



*Fédération Algérienne de Football*  
*Ligue Régionale de Football BATNA*  
*Commission Régionale de Recours*



**PROCES VERBAL N°:01**

**Réunion du 12/11/2014**

**Etude affaire N°01 :**

Recours du club US. TOLGA à l'encontre d'une décision de la Commission de Discipline de la LWF. BISKRA au motif que la sanction infligée à l'entraîneur CHEKAL LARBI n'est pas conforme aux faits qui se sont réellement déroulés mais confirme bel et bien qu'il a réclamé les décisions de l'arbitre directeur de jeu.

✓ Recours recevable en la forme,

✚ Attendu que l'étude des pièces versées au dossier, il ressort que l'entraîneur du club US. TOLGA a été refoulé par l'arbitre.

✚ Attendu que dans le mémoire du club US. TOLGA, les dirigeants reconnaissent clairement que leur entraîneur a bien réclamé et non proféré des résultats mais demande l'indulgence pour leur entraîneur.

✚ Attendu que la commission de recours eu égard aux pièces du dossier et par souci d'indulgence accède à la demande du club plaignant en décidant et en dernier ressort :

**- Un (01) mois de suspension ferme à l'entraîneur du club US.TOLGA CHEKAL LARBI et maintien de l'amende tel que décidé par la C.D de la LFW. BISKRA**

**Etude affaire N°02 :**

Recours du club CR. BISKRA à l'encontre d'une décision de la C.O.C de la LWF. BISKRA au motif que l'article 59 des RG/FAF a été mal interprété.

✓ Recours recevable en la forme,

⚡ Attendu que l'étude des pièces versées au dossier, il ressort que l'arbitre désigné pour cette rencontre n'a pas appliqué l'article 59 des RG/FAF en débutant la rencontre avec deux (02) ballons de l'équipe locale et aucun ballon de l'équipe visiteuse.

Par ces motifs, la commission considère que l'arbitre n'a pas appliqué l'article 59 et décide en dernier ressort :

**- Match à reprogrammer.**

**Le Président**  
**M. DJEBAILI**

**Le Secrétaire**  
**M. BENAMMAR**